

au Sec'OurS

Février 2006

Ce bulletin a pour but d'informer le plus grand nombre sur l'existence et la finalité éthique de l'adresse e-mail au.sec.ours@wanadoo.fr, au **Sec'OurS**, et de soutenir la sauvegarde de l'**Ours brun dans les Pyrénées**. Cette boîte est destinée à recueillir toute information et toute photographie sur les **spectacles d'ours** pour les dénoncer et les empêcher et sur les **conditions de détention des ours captifs** pour les améliorer.

Le tragique destin de l'ours comme animal de spectacle

En France, l'exploitation de l'ours comme animal de spectacle et de divertissement se poursuit par la présence de montreurs d'ours lors de festivités et de dresseurs dans des cirques. Contraints d'exécuter des numéros contre-nature, les ours dressés sont victimes de mauvais traitements et détenus dans des conditions contraires à leurs besoins naturels.

Au mépris de toute déontologie, des établissements zoologiques alimentent, discrètement mais en toute légalité, ces dompteurs d'animaux sauvages. Avant toute reproduction, l'amélioration des conditions de vie des ours captifs doit prévaloir. Ainsi, leur désœuvrement dans des fosses bétonnées ou leur tristesse derrière les grilles de leur cage sont encore d'actualité.

Il convient donc de dénoncer toute exhibition d'ours comme animal de spectacle et de mettre fin à cette pratique d'un autre âge tant dans des cirques qu'auprès de montreurs d'ours. Après la Grèce et la Turquie, la Bulgarie a finalement interdit la tradition cruelle des ours « dansants ». Après tant de souffrances, ces ours captifs ont enfin un autre avenir et peuvent connaître une fin de vie plus décente.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la brochure « **L'ours et son destin** » de la série « **Born for Freedom** » (Nés pour vivre en liberté) de la Protection suisse des animaux (PSA) qui attire l'attention sur les ours en captivité, lesquels subissent des mauvais traitements notamment

des dressages extrêmement cruels pour leur apprendre à danser et la publication « **Liberté pour les ours** » de la Fondation Ligue française des droits de l'animal (LFDA) qui dénonce le dressage et l'exhibition des ours « savants » dans les cirques et dans les spectacles de rue.



photo <http://www.league-animal-rights.org>

STOP aux montreurs d'ours

Ainsi, pour toute venue d'un montreur d'ours portée à ma connaissance, malgré un certificat de capacité et une autorisation d'ouverture en conformité, le maire de la commune en question est saisi afin d'en dénoncer la présence. Et le directeur départemental des services vétérinaires et le président du conseil général du département en sont informés. Les maires sont également saisis par des associations, One Voice, AVES France, la Fondation Brigitte Bardot et la Fondation LFDA.



Ourse dans sa cage - photo
<http://luunalalouveenliberte.over-blog.com>

A propos des derniers spectacles d'ours annoncés, lors de la fête médiévale de la ville d'Asnières-sur-Oise du 04 décembre 2005, lors du marché de Noël d'Epinaux-sur-Seine du 11 décembre 2005, lors des animations de Noël de Meaux du 17 décembre 2005 et lors du marché de Noël de Valenciennes du 17 décembre 2005, les maires de ces municipalités respectives ont été saisis.

Contre toute attente, la venue du montreur d'ours à Asnières-sur-Oise prévue par l'association des Fêtes & Loisirs et son président, Patrick PAWLAK, n'a pas été annulée. Les présences programmées à Epinaux-sur-Seine et à Meaux ont été maintenues. Par contre, la venue du montreur d'ours à Valenciennes a été annulée par décision du maire.

STOP au commerce d'oursons



Jeune ourse dans sa cage - photo
<http://www.faune-explo.com>

Un établissement zoologique, **le zoo du Faron (83)**, a cédé (ou vendu ?), discrètement et sans aucun scrupule, un ourson brun né en janvier 2005, « **animal non désiré et sans l'hébergement adéquat** » selon son directeur, à la montreuse d'ours Sonia Lestienne (ou Vandendries-Lestienne) présente au Grand Parc du Puy du Fou (85). Déjà, un autre ourson femelle avait été vendu en 2004 au dresseur d'ours Sacha Poliakov.

ENFIN le printemps des ours dans les Pyrénées et BIENVENUE aux nouvelles arrivantes

Dans le cadre du programme de restauration et de conservation de l'Ours brun dans les Pyrénées, Nelly OLIN, la ministre de l'Ecologie, annoncera le 13 mars 2006 les sites de lâcher retenus pour les 5 ours(es) de Slovénie réintroduit(e)s au printemps devant les maires des communes concernés.

Aussi, 5 communes se sont officiellement déclarées candidates aux lâchers d'ours(es) ce printemps dans les Pyrénées, **Massat (09), Arbas (31), Burgalays (31), Luchon (31) et Bagnères-de-Bigorre (65)** et les maires de 2 communes du Béarn sont favorables à ce renforcement, **Accous et Etsaut (64)**.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les associations en faveur de l'Ours des Pyrénées, notamment le FIEP - Groupe Ours Pyrénées, FERUS (fusion Groupe Loup France et ARTUS), Pays de l'Ours - Adet, l'AMOPYC et le WWF.

Enfin, l'association SOURS, s.ours@free.fr, présente un kit pédagogique sur l'Ours brun des Pyrénées, **Animalle Ours**.

Pour mettre fin aux spectacles d'ours et assurer de meilleures conditions de vie aux ours captifs, la mobilisation de tous et l'adresse au.sec.ours@wanadoo.fr.